

SIAEP DE LA REGION DE LONGNY AU PERCHE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2014

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - www.sde61.fr

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	24/08/2015	Version initiale
V1		
V2		
V3		
V4		

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	1
1.4.	Nombre d'abonnés	2
1.5.	Eaux brutes	3
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	3
1.6.	Eaux traitées.....	3
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014.....	3
1.6.2.	Production	4
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.6.4.	Autres volumes.....	5
1.6.5.	Volume consommé autorisé	5
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	3
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	7
2.3.	Recettes.....	8
3.	Indicateurs de performance	9
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	9
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	11
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	12
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	12
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	13
4.	Financement des investissements.....	14
4.1.	Branchements en plomb.....	14
4.2.	Montants financiers.....	14
4.3.	État de la dette du service	14
4.4.	Amortissements	14
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	15
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	15
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	16
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	16
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	17

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : SIAEP de la Région de LONGNY-AU-PERCHE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- **Compétences liées au service** :
 - Production
 - Protection du point de prélèvement
 - Traitement
 - Transfert
 - Stockage
 - Distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BIZOU, BOISSY-MAUGIS, LE MAGE, LONGNY-AU-PERCHE, MONCEAUX-AU-PERCHE, SAINT-VICTOR-DE-RENO.
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : STGS
- **Date de début de contrat** : 01/01/2014
- **Date de fin de contrat initial** : 31/12/2025
- Nombre d'avenants et nature des avenants : avenant 1 du 3/022014 (nouvelles instructions sur la TVA).

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **2 922** habitants au 31/12/2014 (2 999 au 31/12/2013).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 981** abonnés au 31/12/2014 (1 664 au 31/12/2013).

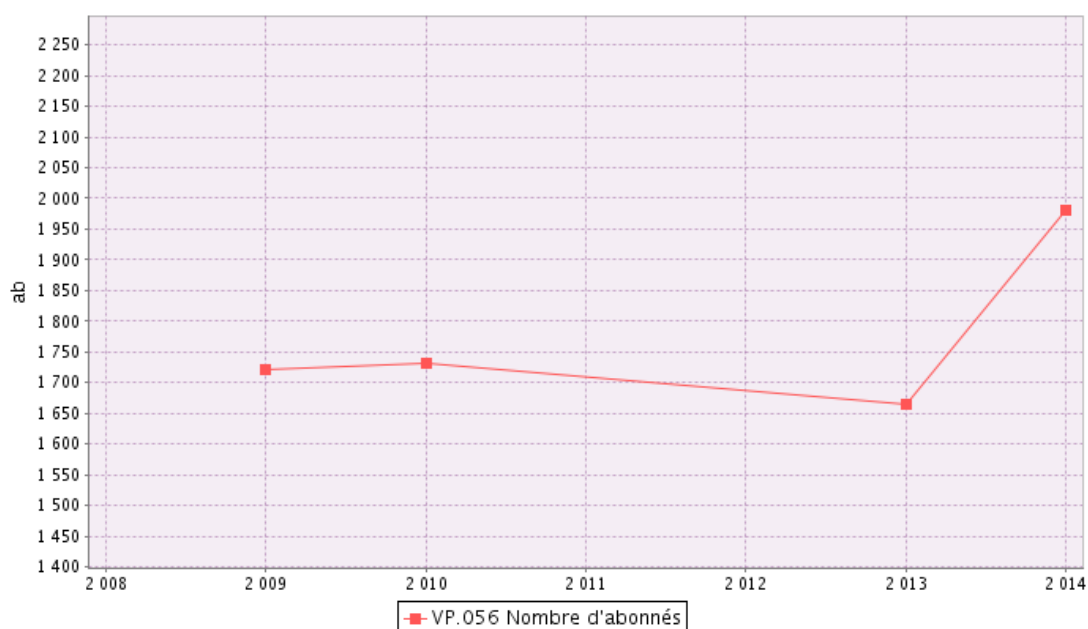
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
BIZOU	106	104	-1,9 %
BOISSY-MAUGIS	144	148	2,8 %
LE MAGE	216	211	-2,3 %
LONGNY-AU-PERCHE	900	885	-1,7 %
MALETABLE	-	100	-
MONCEAUX-AU-PERCHE	75	77	2,7 %
MOULICENT	-	237	-
SAINT-VICTOR-DE-RENO	223	219	-1,8 %
Total	1 664	1 981	19%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 8,96 abonnés/km au 31/12/2014 (10,22 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,48 habitants/abonné au 31/12/2014 (1,8 habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,73 m³/abonné au 31/12/2014. (88,55 m³/abonné au 31/12/2013).



1.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 221 kilomètres au 31/12/2014 (162,8 au 31/12/2013).

1.6. Eaux brutes

1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 255 233 m³ pour l'exercice 2014 (284 903 pour l'exercice 2013).

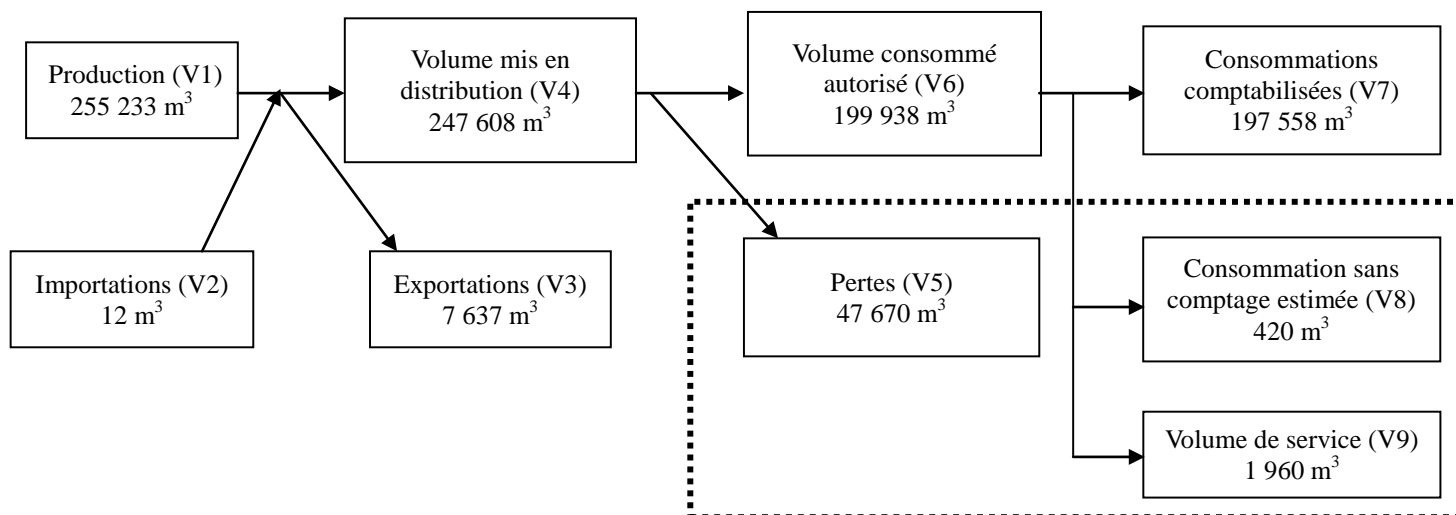
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Prélèvement "Le Pré Beauvais"	Souterraine (source)	10 m ³ /h	0	132 834	-
Source "Launay Ferré"HS	Souterraine (source)	35 m ³ /h	0	0	0%
Forage "La Cucuyère"	Souterraine	80 m ³ /h	218 106	122 399	-43,9%
Total			284 903	255 233	-10,4%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.7. Eaux traitées

1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



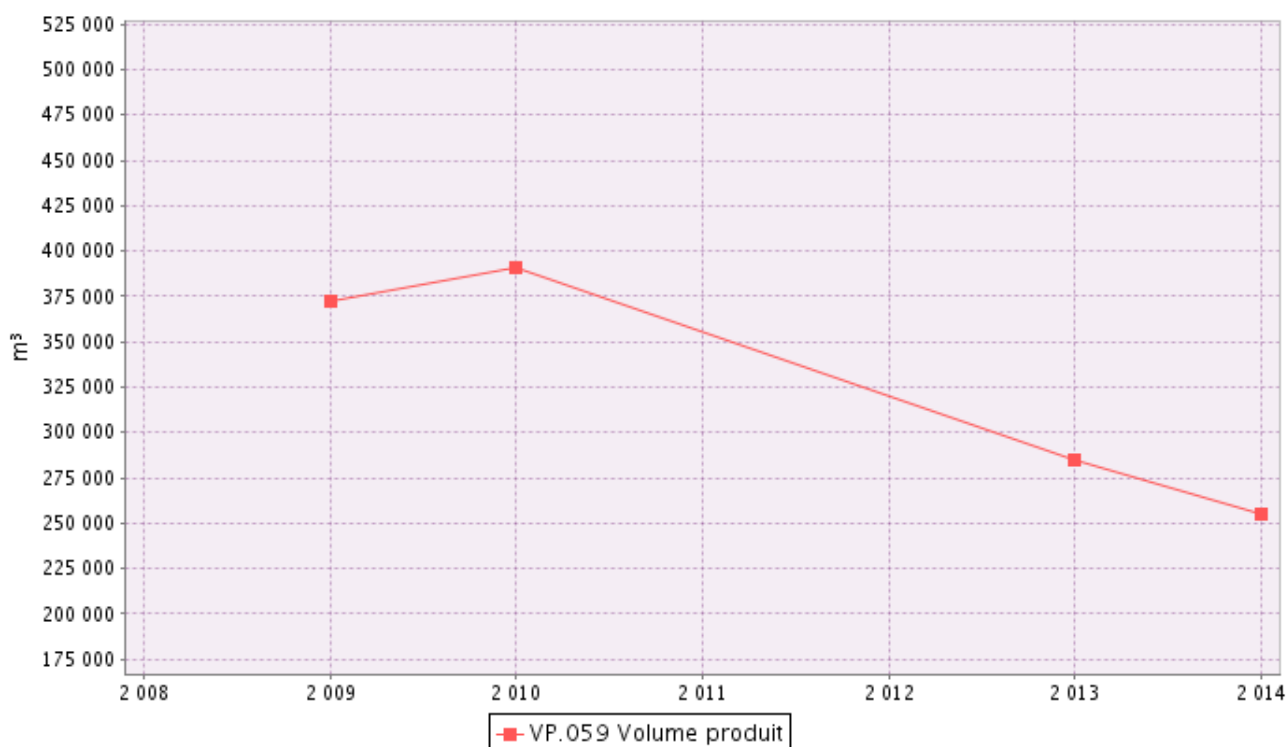
1.7.2. Production

Le service dispose de deux stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Le Pré Beauvais	Déferrisation et désinfection (chlore)
Le Mage (la Cucuyère)	Déferrisation et désinfection (chlore)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

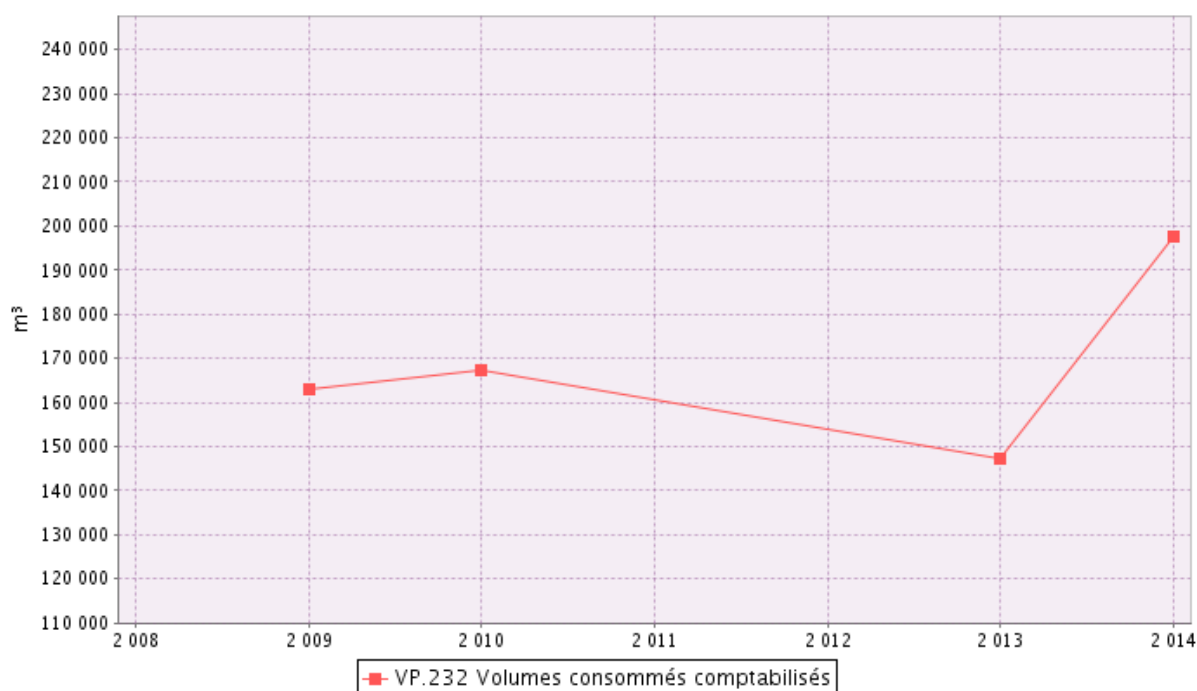
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Prélèvement "Le Pré Beauvais "	66 368	132 834	100,2%	60
Source "Launay Ferré"HS	0	0	0 %	0
Forage "La Cucuyère"	217 927	122 399	-43,8%	40
Total du volume produit (V1)	284 758	255 233	-10,4%	50,41



1.7.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	147 348	197 558	34,1%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V₇)	147 348	197 558	34,1%
Commune de Rémalard	7 765	4994	-35,7 %
SIAEP de Boissy Maugis	291	2642	807,9 %
Commune de Moulicent	40 374	0	-100 %
Total vendu à d'autres services (V₃)	48 430	7 637	-84,2%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.7.4. Autres volumes

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	19 419	420	-97,8%
Volume de service (V9)	8 466	1 960	-76,8%

1.7.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	175 233	199 938	14,1%

2. Tarifification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2014 et 0 € au 01/01/2015

La grille tarifaire a été modifiée entre 2014 et 2015.

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Part de la collectivité			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement DN 15mm	75 €	75,75 €
	Abonnement ⁽¹⁾ « gros consommateur »	50 €	50,50 €
Part proportionnelle (€HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,65 €/m ³	0,66 €/m ³
	Prix au m ³ « gros consommateur »	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	52,93 €	29 €
Part proportionnelle (€HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 50 m ³	0,6548 €/m ³	0,52 €/m ³
	Prix au m ³ de 51 à 120 m ³	-	0,775 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³		0,775 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,05 €/m ³	0,061 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m ³	0,31 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements ⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

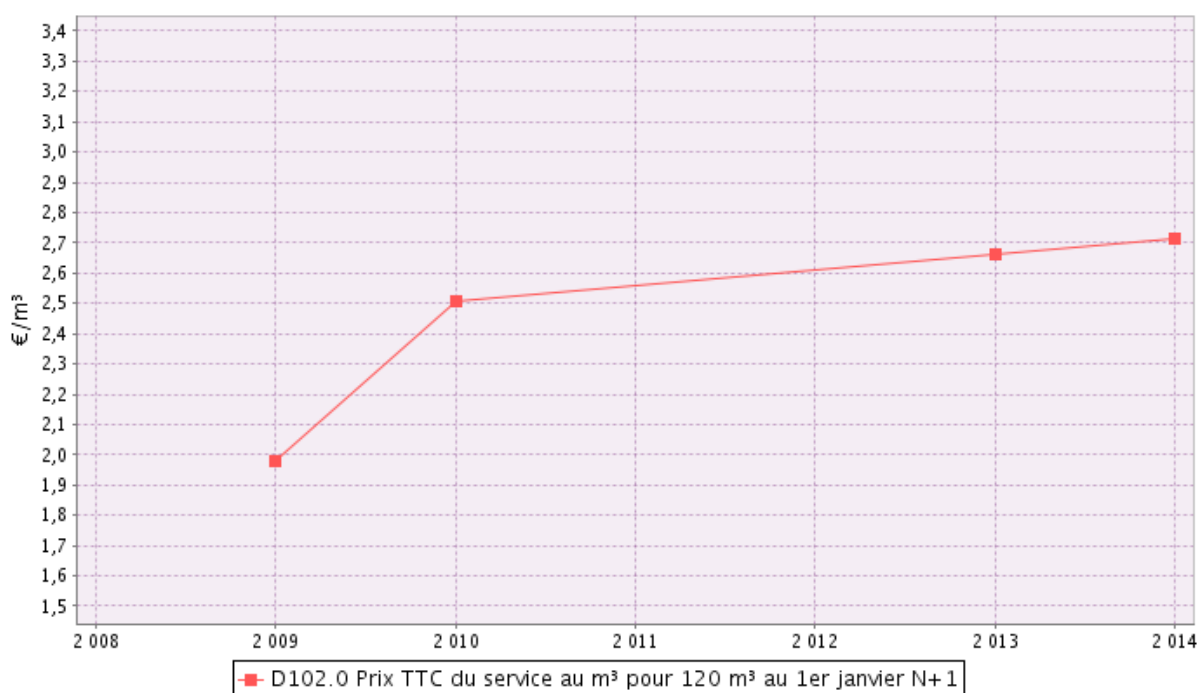
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/11/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	49,98	75,75	51,6%
Part proportionnelle	78,00	79,20	1,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	127,98	154,95	21,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	52,93	29,00	-45,2%
Part proportionnelle	78,58	80,25	2,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	131,51	109,25	-16,9%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00	7,32	22%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	37,20	0%
TVA	16,65	16,98	2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,85	61,50	2,8%
Total	319,34	325,70	2%
Prix TTC au m³	2,66	2,71	1,9%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau	224 391	108 022,30	
<i>abonnements</i>	31360	141 649,75	
redevances	35912	66 266,87	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	3 890,1	-
Total recettes de vente d'eau	291 663	319 829,02	9,7%
Recettes liées aux travaux	1 096	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Total autres recettes	0	0	
Total des recettes	292 759	319 829,02	9,2%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau	64 880	123 383,05	
<i>dont abonnements</i>	57 238	63 789,07	
Recette de vente d'eau en gros	16 014	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-736,28	-
Total recettes de vente d'eau	138 133	186 435,84	35%
Recettes liées aux travaux	9 313	7 921,04	
Autres recettes (préciser)	4 054	2 845,92	
Total autres recettes	13 367	10 766,96	
Total des recettes	151 500	197 202,80	30,2%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : 506 264,86 € (429 769 au 31/12/2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	24	0	14	0
Paramètres physico-chimiques	25	0	14	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

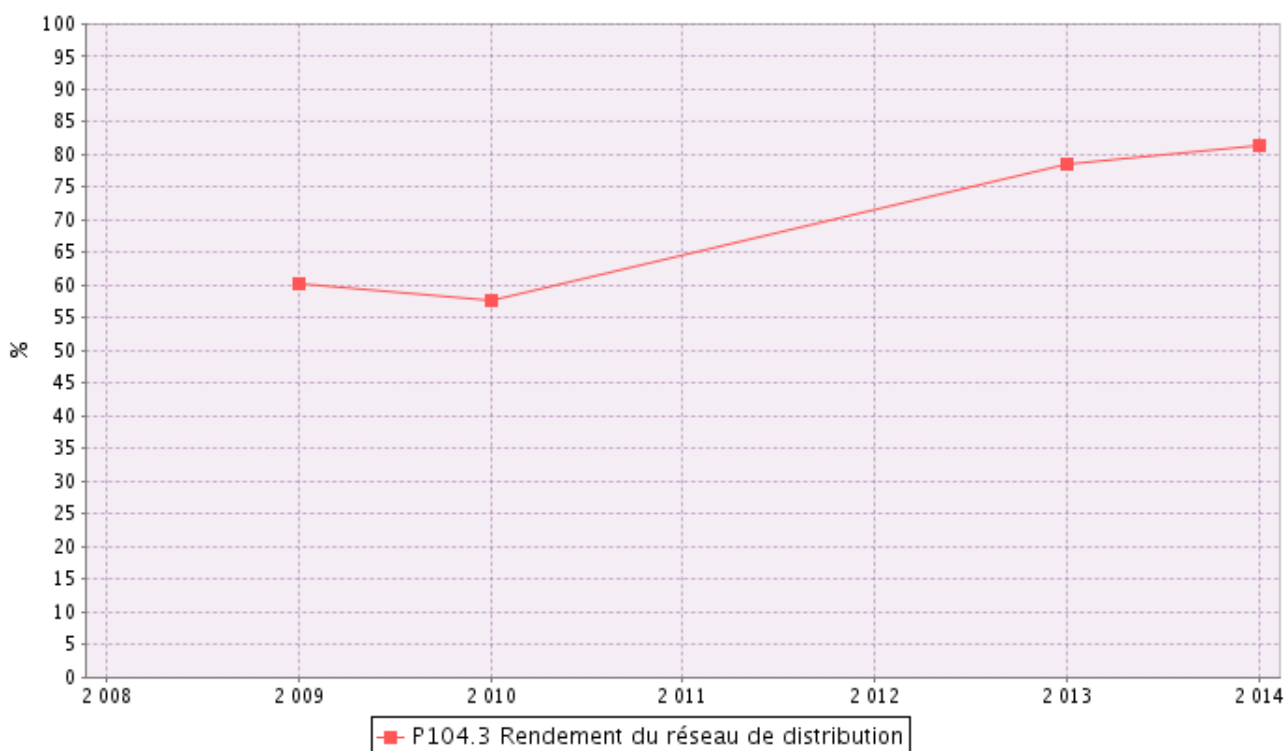
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	78,5 %	81,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,76	2,57
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	62,3 %	79,8 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

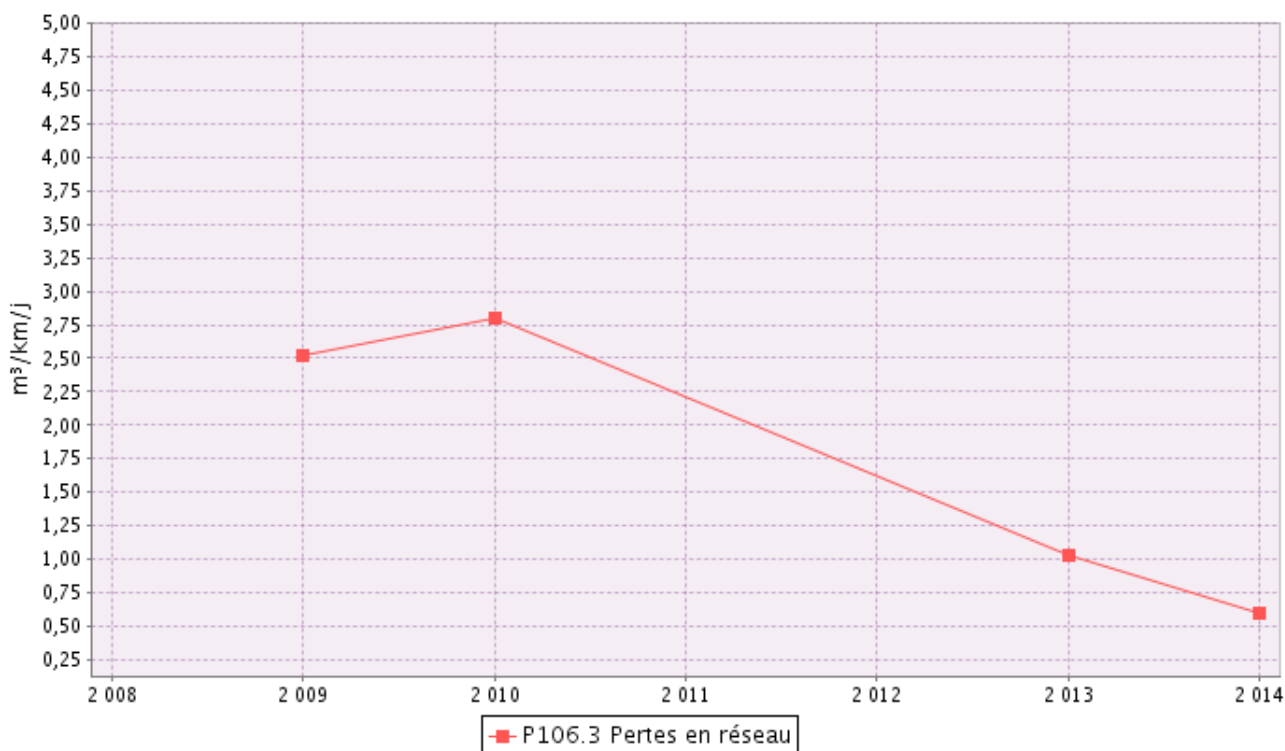
Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,6 m³/j/km (1,5 en 2013).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 0,6 m³/j/km (1 en 2013).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	0	0,143	0,984	2,243	3,728

Au cours des 5 dernières années, 0,76 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,07% (0,43 en 2013).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 50,4% (30,7% en 2013).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total des branchements	1778	2164
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	65	5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	5	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	93 %	0,2%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	7 %	0

4.2. Montants financiers

	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 549 756	535 274,20
Montants des subventions en €	32 092	842 439,59
Montants des contributions du budget général en €	1 517 664	307 165,39

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	58 037	219 655,46
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	117 459,12
	en intérêts	11 883,14

4.4. Amortissements

Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 53 765,52€(12 633 €en 2013).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement de canalisations	85 000	172 000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement de canalisations	2015 à 2018	85 000 par an

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €m³ pour l'année 2014 (0,0015 €m³ en 2013).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 999	2 922
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,66	2,71
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,5%	81,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,5	0,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1	0,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,43%	0,07%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	30,7%	50,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0015	0